



COMMUNIQUÉ

Le Programme Objectif emploi : L'art d'offrir des fausses solutions à de vrais problèmes

Montréal, le 28 août 2017. Alors que la consultation estivale du gouvernement suit son cours sur le Projet de Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles et visant la mise en œuvre du programme Objectif emploi en avril 2018, le *Réseau national des organismes spécialisés dans l'intégration en emploi des nouveaux immigrants (ROSINI)* réaffirme que le gouvernement fait fausse route en voulant obliger les nouveaux arrivants primo-demandeurs de l'aide sociale à participer à un tel programme, sous peine de sanctions financières. La *Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)*, auquel le ROSINI est rattaché, a donc adressé une lettre au ministre François Blais dans ce sens.

Ce courrier remet notamment en cause deux prémisses qui semblent sous-tendre le projet de règlement comme elles le faisaient déjà pour la loi 70 adoptée en novembre 2016 : 1. Celle que le nouvel arrivant ne va pas s'engager volontairement dans des démarches actives de recherche d'emploi s'il n'est pas menacé de sanctions financières. 2. Celle que son intégration professionnelle repose entièrement et uniquement sur ses épaules. Plusieurs enquêtes et recherches, certaines très récentes, démontrent que ces deux prémisses sont fausses.

Nous doutons également fortement que les trois cheminements proposés dans le cadre du Programme Objectif emploi (a. Retour aux études b. Recherche d'emploi et c. Développement d'habiletés sociales) permettent de répondre de façon adéquate aux besoins des nouveaux arrivants en matière d'intégration professionnelle. Par exemple à l'heure actuelle, l'offre de formation existante est inadéquate tant quantitativement que qualitativement en regard des besoins de formation manquante, d'appoint ou d'actualisation de cette population. Nous sommes également très sceptiques quant à la capacité de ces trois cheminements à surmonter les nombreux obstacles systémiques que les nouveaux arrivants rencontrent pour accéder au marché de l'emploi.

Nous sommes enfin inquiets de la qualité des emplois qui seront occupés à l'issue de la participation à un tel programme, au sort qui sera réservé aux réfugiés pris en charge par l'État (RPCE) et des conséquences sur les individus et sur la société que pourraient avoir des coupures à la prestation de base à l'aide sociale : celle-ci est déjà loin, à l'heure actuelle, de couvrir les besoins de base du (ou des) prestataire(s).

En conséquence, le ROSINI se joint à nouveau aux nombreux acteurs (dont ceux actifs dans la Coalition Objectif Dignité) qui demandent au ministre de retirer purement et simplement son projet de règlement. Le Réseau l'invite plutôt à s'inspirer des recommandations antérieures qu'il lui a faites pour mettre en place des programmes et mesures adéquates, adaptés et susceptibles de favoriser véritablement l'intégration durable des nouveaux arrivants dans des emplois de qualité.

Marcel Laberge, membre du Comité directeur du ROSINI, précise ainsi qu' « *il serait plus judicieux de prévenir l'entrée sur l'aide sociale des nouveaux arrivants en adressant et en réglant également et sérieusement les différents obstacles systémiques qui les empêchent d'accéder à des emplois à la mesure de leurs talents* ».

- 30 -

Information : Marcel Laberge (pour le ROSINI) Tel.: (514) 277-6776 poste 222 www.tcrici.qc.ca

¹ Le ROSINI est responsable à l'intérieur de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) des dossiers liés à l'employabilité des nouveaux immigrants et au marché du travail. Il réunit des organismes partageant une approche spécifique à visée systémique et offrant des services spécialisés de main d'œuvre s'adressant spécifiquement aux nouveaux immigrants et aux immigrants présentant les mêmes caractéristiques et besoin ainsi qu'aux employeurs.